



## Communauté de communes du canton de Champtoceaux

Commune de : **DRAIN**

Pour ORANGE, les servitudes de type PT2 à prendre en compte dans le nouveau plan local d'urbanisme concernent la liaison hertzienne suivante :

### Liaison hertzienne : SAINT GEREON - LA VARENNE

#### Tronçon SAINT GEREON - LANDEMONT

La zone spéciale de dégagement est constituée par un couloir de 100 m de large dans l'azimut 192°, à l'intérieur duquel la hauteur maximum autorisée pour toute construction nouvelle varie de :  
80 mètres d'altitude N.G.F. ( partie surlignée en vert sur l'extrait de plan ci-joint )  
à 25 mètres par rapport au sol ( partie surlignée en orange sur ce même extrait de plan ).

Ces servitudes de protection radioélectrique contre les obstacles ont été instituées par le décret du 15 mars 1990. ( ci-joint, l'extrait du plan FH 88 NTE 048, échelle 1/25000).

En cas de construction nouvelle de grande hauteur comme un silo, une éolienne ou bien dans la perspective d'une rehausse de construction existante, aux abords des zones de servitudes, veuillez nous consulter afin que ces obstacles ne soient pas implantés dans l'axe d'une liaison hertzienne.

Service à consulter :

France Télécom - U.P.R. Ouest  
Service DA / Servitudes  
5 rue du Moulin de la Garde  
BP 53149  
44331 NANTES Cedex 3

Vers LANDEMON T

SAINT GEREON DECRET DU 29 10 1979 L

C.C.T. 044 22 013

80m (N.A.F.)

55m

25m

(par rapport au sol)

DÉCRET DU

15 MARS 1990



SAINT SAUVEUR DE LANDEMON T

DRAIN

ANCENIS

ODON

SAINT GEREON

49 MAINE & LOIRE Préf : ANGERS

44 LOIRE ATLANTIQUE

Préf : NANTES

Extrait du plan FH 88 NTE 048

échelle : 1/25000